

Règlement du tirage:

ADMISSIBILITÉ

Le tirage est ouvert à toute personne résidant au Canada, âgée de plus de 18 ans et ayant effectué un don d'au moins 50\$ à Nature Québec entre le 5 décembre 2020 et le 14 janvier 2021. Sont exclus les employés de Nature Québec.

PRIX À GAGNER

Un tirage original encadré d'une photo signée Hugues Deglaire

Un abonnement annuel à la SÉPAQ

VALEUR DU PRIX

La valeur totale estimée des prix est de 250 \$.

RÉCLAMATION DU PRIX

Le tirage aura lieu le 15 janvier 2021.

Nature Québec contactera les gagnant(e)s dans les 5 jours ouvrables suivant la date du tirage.

S'il est impossible de communiquer avec le gagnant ou la gagnante dans un délai de 30 jours ouvrables ou si celui-ci ou celle-ci refuse le prix, Nature Québec pourra procéder à un autre tirage afin de sélectionner un autre gagnant ou gagnante pour ce prix.

Le prix sera envoyé par la poste au domicile du gagnant ou de la gagnante. Le prix devra être accepté tel que décrit au présent règlement et ne pourra être substitué à un autre prix ou être échangé pour tout autre prix.

CONDITIONS GÉNÉRALES

L'organisateur de ce concours se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre le présent concours en entier ou en partie dans l'éventualité où il se manifeste un « bogue » informatique, une intervention humaine non autorisée ou toute autre cause hors du contrôle de l'organisateur.

Les personnes gagnantes dégagent Nature Québec pour tout dommage de quelque nature que ce soit qu'elles pourraient subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.

Le tirage sera mené conformément au présent règlement, sous réserve des modifications apportées par l'organisateur du tirage. Les participants doivent respecter le règlement et sont réputés l'avoir reçu et compris.